



Plan d'Accessibilité

Localiser les aménités accessibles en mobilité douce (vélo, piéton)

Déterminer les aires accessibles en se déplaçant à pied ou à vélos à partir de ou depuis un site et localiser les aménités (restauration, commerce, éducation, loisir, culture, etc.) à proximité.

Source : ACT (LIDAR 2019, Orthophoto 2019, PCN 07/06/2021)



Les mesures sont effectuées à partir de réseaux prenant compte des contraintes liées aux modes de déplacement souhaités : voie spécifique aux modes (trottoir, rue piétonne, piste cyclable, etc.), traversée de chaussée, dénivelé.

Une série de mesures est alors possible :

- Trajets optimisés : le plus court, le plus rapide, le plus plat
- Aires d'accessibilité : temporelle (min ou heure), distancielle (m ou km)
- Aménités les plus proches d'un site : localisation et énumération
- Matrice d'origines-destinations : temporelle ou distancielle